

Le concours scolaire « carnet de voyage » de l'école à l'université organisé par le CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand.

Le CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand profite du temps fort qu'est le rendez-vous du carnet de voyage pour lancer l'**ouverture des inscriptions au concours** qu'il organise depuis maintenant 15 ans. Peuvent participer tous les élèves des établissements français du monde entier, de la maternelle à l'université. Les établissements étrangers peuvent se joindre à des établissements français, afin de mettre en place un échange sur la thématique des carnets de voyage, et concourir à ce titre, en tandem.

Concernant la forme des réalisations acceptées, le carnet peut être également numérique.

Règlement du concours scolaire « carnet de voyage »

Fragment d'autobiographie ou mémoire du voyage, un carnet de voyage relève d'un équilibre entre le texte et les illustrations.

Le prix du carnet de voyage répond à **trois objectifs** :

- Inciter les élèves à s'ouvrir au monde dans toutes ses dimensions : géographique, historique, sensible...
- Leur donner l'envie de devenir auteurs de carnets grâce à l'exploration de multiples formes d'expression qu'il permet: écriture, peinture, dessin, collage, photo, vidéo...
- Développer le sens de l'observation des élèves à l'occasion d'activités pédagogiques, de voyages de classe ou d'expériences personnelles de tous types. Leur permettre un nouvel accès aux contenus pédagogiques de certains de leurs enseignements. Ils peuvent par ce biais en explorer d'autres dimensions, de manière plus personnalisée, plus légère, plus ludique...

Tout élève, de la maternelle à l'université, a la possibilité de participer à ce concours. Des élèves peuvent se regrouper, concourir dans le cadre d'une classe entière, encadrés ou non par des membres de l'équipe pédagogique.

Calendrier

Date limite d'inscription : le **le 14 février 2014**

Date limite de réception des carnets (cachet de la poste faisant foi) : le **22 avril 2014** (Compte tenu du calendrier aucun délai ne pourra être accordé).

Délibération du jury : le **jeudi 15 mai 2014**

Remise des prix au CRDP: le **jeudi 5 juin 2014 à 14h.**

Exposition au CRDP : du **5 au 20 juin 2014**

Exposition lors du prochain Rendez-vous du carnet de voyage à Polydôme **novembre 2014.**

Article 1 - Les partenaires

Le concours du Carnet de voyage est organisé par le CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand en partenariat avec l'association "Il Faut Aller Voir" et le soutien du Rectorat, de l'association Vidéoformes, de l'association Sauve qui peut le court métrage, de Vulcania, de GEO Ado, du journal en ligne Dix-15, du CLEMI et du Crédit Mutuel Enseignant.

Article 2

Le concours national : Il s'adresse aux élèves et étudiants de l'enseignement public et privé, aux élèves de l'enseignement agricole, qu'ils soient encadrés par un ou plusieurs enseignants ou qu'ils décident seuls de participer. Créé dans l'Académie de Clermont-Ferrand, il s'adresse aux établissements scolaires de toutes les académies de France et aux établissements français à l'étranger.

Article 3

Le concours international : « **En Tandem** » - Il s'adresse à tous les établissements français désireux de tisser des liens et d'échanger autour de la thématique du carnet de voyage avec un établissement étranger.

Les carnets peuvent témoigner de la mobilité individuelle ou collective des élèves, par exemple dans le cadre d'échanges scolaires, de projets européens, de jumelage, de partenariat d'établissements.

Article 4

Le carnet de voyage associe texte et illustrations. Toutes les formes d'expression sont possibles: écriture, peinture, dessin, collage, photographie... Le texte peut être rédigé en plusieurs langues.

Le carnet de voyage peut-être collectif ou individuel.

Les renseignements concernant le "Carnet de voyage numérique" sont consultables sur la page web suivante : <http://crdp-pac-clermont.fr/carnetdevoyage.html> dans la rubrique règlement.

Article 5

Les "voyages" peuvent être de toutes sortes : du séjour à l'étranger à la simple sortie de classe dans les environs de l'établissement, il peut s'agir également d'un voyage imaginaire dans le temps ou l'espace. Le carnet de voyage est enfin un support idéal pour aborder n'importe quelle thématique, si cette dernière est assez dense et conséquente pour en faire l'objet.

Les critères essentiels sont la présence de textes et d'illustrations, la qualité de la réalisation, du contenu, l'originalité et la spontanéité de la conception.

Article 6

Les personnes souhaitant participer à ce concours acceptent en échange les conditions du dit règlement selon la catégorie dans laquelle elles choisissent de s'inscrire, ainsi que de remplir de manière détaillée la fiche d'inscription qui permettra d'explicitier le contexte de réalisation du/des carnet(s) envoyé(s).

Le carnet de voyage peut être collectif ou individuel ; dans le cas de carnets individuels, il est demandé à l'équipe pédagogique de n'envoyer que les carnets répondant aux critères énoncés dans les articles 4 et 5.

Chaque projet devra impérativement être accompagné d'une note expliquant les objectifs ainsi que la démarche du projet.

Article 7

Le **Rendez-vous du carnet de voyage** marque le lancement du concours. **Les inscriptions** se feront exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

<http://crdp-pac-clermont.fr/carnetdevoyage.html> , au plus tard **14 février 2014**.

Article 8

La date limite de réception des carnets est fixée au **22 avril 2014**. **Compte tenu du calendrier aucun délai ne pourra être accordé.**

Ils peuvent être déposés ou adressés au CRDP par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand, 15 rue d'Amboise - BP 10413 - 63011 Clermont-Ferrand Cedex 1**

Article 9

Le jury est généralement constitué du Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, du Directeur du CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand, de l'Inspecteur pédagogique d'arts plastiques, des conseillers arts visuels de l'enseignement du premier degré, de la conseillère art et culture du ministère de la culture (DRAC), de la responsable du pôle animation emploi développement et territoires de la DRAAF, du Président de l'association "Il Faut Aller Voir", du Président de l'association "Vidéoformes", du Président de l'association Sauve qui peut le court métrage, de la Directrice de Vulcania, d'un membre du CLEMI, d'un membre du magazine GEO Ado ainsi que d'un membre du Crédit Mutuel Enseignant.

Chacune de ces entités peut également être représentée par un de ses responsables ou par un des membres de l'équipe.

Article 10

En participant à ce concours, les élèves et étudiants s'engagent à céder au CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand tous les droits concernant la reproduction, l'utilisation et la diffusion d'éléments de la production artistique rendue, voire même de la totalité de celle-ci.

L'inscription au concours implique l'acceptation, pour tous les carnets lauréats, de leur reproduction totale ou partielle (*) et de la publication en ligne du Carnet de voyage numérique sur le site du CRDP d'Auvergne <http://crdp.ac-clermont.fr> et du Rendez-vous du carnet de voyage, <http://rendezvous-carnetdevoyage.com/>

Article 11

L'association « Il Faut Aller Voir » prend à sa charge la dotation de la plupart des prix évoqués ci-dessus (à l'exception des prix Internationaux, des carnets numériques, du prix Vulcania et du prix CLEMI). Les prix se composent de livres et de Carnets de voyages soigneusement choisis par un des membres de l'association «Il faut aller voir » en concertation avec le responsable art et culture ou d'un représentant du CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand.

Les prix sont attribués selon les catégories suivantes :

▶ **Académie de Clermont-Ferrand**

Un premier et deuxième prix ainsi qu'une mention spéciale peuvent être attribués par catégorie : écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, post-bac-universités et établissements spécialisés.

▶ **Hors académie**

Un premier prix est généralement attribué par catégorie : écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, post-bac-universités et établissements spécialisés.

▶ **Prix du « carnet de voyage numérique »**

- **Carnet de voyage "généraliste"** : ce prix est attribué au meilleur carnet par le CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand et valorisé sur le site du CRDP : www.cndp.fr/crdp-clermont
Les productions peuvent être des séquences animées (par exemple en flash ou vidéo) ou des présentations réalisées avec des outils de PréaO, Power point ou des outils laissés au choix des concepteurs.

▶ **Prix « reportage »**

- **Carnet de voyage "généraliste"** : ce prix sera attribué au meilleur carnet par le CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand et valorisé sur le site du CRDP : www.cndp.fr/crdp-clermont

► Prix spécial Vulcania

Concernant toutes les catégories, ce prix est attribué au meilleur carnet s'inscrivant dans le thème "Histoires en terre volcanique". Le groupe d'élèves du carnet lauréat sera récompensé par une entrée gratuite à Vulcania ainsi que par un lot d'ouvrages/DVD sur la Terre et les Volcans. Par ailleurs, le carnet lauréat sera présenté à Vulcania pendant l'été suivant l'attribution du prix.

► Le grand prix du jury

Ce prix est attribué au carnet qui retient tout particulièrement l'attention **unanime** des différents membres du jury.

Il prévoit l'édition du carnet ou d'un extrait du carnet sous forme d'un livret ou de cartes postales(*).

Dans le cas où le jury ne délivrerait pas de grand prix, il prévoit l'édition d'un carnet de voyage constitué d'un extrait de chaque carnet des équipes lauréates (*).

Le prix « Tandem » : un prix et une mention spéciale toutes catégories sont attribués aux meilleurs carnets de cette forme.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix pour une ou plusieurs catégories s'il estime qu'aucun des carnets participants dans la catégorie ne répond aux critères mentionnés dans le règlement.

Article 12

La remise des prix aura lieu le 5 juin 2014 au CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand

Les classes ayant participé au concours verront leurs carnets exposés au CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand du 5 au 20 juin 2014 et seront invitées à assurer une présence sur le stand réservé aux carnets d'élèves, au cours du Rendez-vous du carnet de voyage (novembre 2014). Les établissements favoriseront le déplacement des élèves.

Article 13

Retour des carnets :

- les classes s'engagent à laisser leur production **jusqu'à la fin du mois de novembre 2014** à disposition du CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand
- A partir de fin novembre 2014, les établissements participants peuvent venir récupérer leur(s) carnet(s) au CRDP.

Dans le cas où le(s) carnet(s) doit(vent) être réexpédié(s) par voie postale, **il conviendra de joindre une étiquette affranchie au tarif en vigueur correspondant à la nature de l'envoi. Seule cette disposition permettra le retour postal du ou des carnets.**

(*) Sous réserve des possibilités de reproduction